



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°15
REUNION du 07 Février 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass sanitaire pourront participer aux rencontres officielles.

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référant COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass sanitaire (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site du District.

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons les horaires du samedi : 20h00 et du dimanche : 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal) sont des horaires officiels.

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable : Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 ET D5

Responsable : Bernard DELORME

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accèsion => 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes → sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

Après plusieurs mois de compétitions, la commission remarque que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI ainsi que la transmission des informations relatives au match.

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Décalage de calendrier coupes : les 1/8èmes de Finale des coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER se dérouleront le Week-End des **05 et 06 mars 2022.**

Le tirage des 1/8 ème de finale des coupes aura lieu le 10 février 2022 au siège du District, le tirage sera effectué en direct sur le réseau social Facebook.

INFOS IMPORTANTES AUX CLUBS CONCERNANT LES COUPES : Les journées de coupe ayant été décalées suite à des reports de Matches doivent impérativement se jouer aux dates fixées sous peine de Match perdu. Aucun report ne sera toléré, en cas d'arrêté Municipal, le Club devra trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre.

Les ¼ de finales auront lieu le Week-End des 16 et 17 avril 2022, les ½ finales auront lieu les 07 et 08 mai, et la finale se fera le 04 ou 05 Juin.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable : **Stéphan MONTALBANO**

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission.

Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : **Denis GLANDU**

RAPPEL :

Les reports de Matches pour un problème d'effectif, de joueurs grippés, gastro etc..... ne sont pas acceptés, sauf, pour les cas de COVID ou soucis grave.

Si vous rencontrez un problème avec la tablette FMI, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District), puis la poster ou la déposer au District dans les 48h (passé ce délai le Club fera l'objet d'une amende forfaitaire).

La présentation des licences et du Pass sanitaire est obligatoire. Quelques Clubs semblent vouloir s'en affranchir, ce qui n'est pas acceptable, même en foot diversifié.

Les joueurs en double licence ne peuvent pas faire deux rencontres, 2 jours consécutifs. A titre d'exemple, un joueur qui joue le dimanche ne peut pas jouer le Lundi mais pourra jouer le Mardi. Si des informations dans ce sens reviennent de nouveau à la commission, un contrôle de feuilles de Matches sera effectué pour les Clubs concernés, si une infraction est constatée le Club et le ou les joueurs seront sanctionnés.

COUPE PAUL GATEAUD :

Le tirage de la Coupe Paul GATEAUD a été effectué au siège du District par Pascal BRUYAT.

Les Clubs peuvent en prendre connaissance sur le site du District.

